

Thème n°4	Objet de travail conclusif	Jalon	Dossier ressources
Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques.	La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection	<i>La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais</i>	La patrimonialisation dans le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais : histoire, vecteurs et limites.
Auteur	Marie Patou, chargée de mission Patrimoine-Education, Mission Bassin Minier		

La patrimonialisation dans le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais : histoire, vecteurs et limites.

I. Les années 1960 et 1970

*Le contexte de la récession charbonnière
Une première phase de l'après-mine destructrice pour reconstruire
Un frémissement patrimonial*

II. Les années 1980 et 1990

*La poursuite de la politique dite de « mise à zéro »
Un tournant dans les grandes politiques publiques au milieu des années 1990
Des actes de patrimonialisation qui s'intensifient : d'un héritage à un héritage culturel
Une patrimonialisation qui entre partiellement dans un cadre réglementaire*

III. Des années 2000 à 2020

*Eléments de contexte
Une ingénierie technique et financière au service du patrimoine minier
La candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial, un accélérateur*

IV. Des freins et des limites

*Un statut patrimonial encore fragile
Le mythe de la mise sous cloche et la quête de légitimité
Patrimoine et monde de la mine mythifié
Patrimonialisation, patrimoine et poncifs*

Introduction

Dans l'histoire du patrimoine ou des patrimoines en France, le patrimoine industriel demeure un héritage au statut culturel et patrimonial récent, encore parfois contesté : il est ainsi sous-représenté au sein des inventaires régionaux et nationaux. En regard de patrimoines académiques¹ plus collectivement admis, son acceptabilité patrimoniale est source de multiples questionnements et débats, en raison entre autres d'un pouvoir suggestif *a priori* peu à son avantage ou d'une absence présupposée de valeurs esthétiques. Pourtant, un simple regard jeté au-delà des frontières, en particulier au Royaume-Uni ou en Allemagne, souligne à quel point cette acceptabilité patrimoniale est soumise à de nombreux codes et autres bagages doctrinaux culturels d'un pays à l'autre. Rarement objet de consensus spontané et unanime en France, le patrimoine industriel a pour effet de questionner et de réinterroger sans cesse ce qui fait patrimoine ou non. Il vient rappeler que le patrimoine ne peut intellectuellement se réduire au rôle de témoin tangible de l'histoire du beau ou du meilleur (tel un glorieux et flatteur décor ou collier de perles...) mais qu'il est d'abord le témoin de l'histoire de l'homme, dans toutes ses facettes. Outre cette quête de légitimité historique, le patrimoine industriel se caractérise aussi par des qualités esthétiques, bien réelles et empruntées sans conteste à de multiples mouvements architecturaux, mais qui ne lui sont pourtant pas reconnues. L'absence de l'héritage industriel comme objet d'étude à part entière dans les divers cycles d'apprentissage (au même titre qu'un tympan roman ou un bâtiment néo-classique) ou plus simplement, sa laborieuse acceptation comme objet collectif « digne » d'être raconté et valorisé (notamment dans les

¹ Selon les critères de l'histoire de l'art.

médias) contribuent à la lenteur de sa patrimonialisation, pourtant enclenchée dans les années 1970 soit désormais cinq décennies.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais s'insère pleinement dans ce contexte et cette temporalité. Il est toujours en cours de patrimonialisation et n'est donc pas patrimonialisé au sens où une cathédrale gothique, un palais royal ou un bâtiment public le sont aujourd'hui. Cette patrimonialisation à l'échelle d'un territoire engage depuis de très nombreuses années de multiples acteurs aux regards et points de vue différents, depuis l'habitant à l'élu, depuis l'expert au technicien, et repose sur de multiples processus qui s'interpénètrent sans cesse. Ses étapes ne sont ni clairement définies ni datables avec une précision d'horloger. Contrairement à de nombreuses affirmations récentes (publications et articles), les inscriptions au titre des monuments historiques (loi 1913), au titre des sites (loi 1930) ou encore l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial en 2012 ne sont ni les marqueurs du début de la patrimonialisation dans le Bassin minier ni ceux d'une notification de son achèvement. Certes fondamentaux, ils n'en sont que des jalons qui sont venus conforter (et non initier) et accélérer un processus depuis longtemps entamé et sans forcément s'insérer dans un cadre réglementaire officiel bien défini.

En outre, la patrimonialisation dans le Bassin minier ne s'est pas faite, ni ne se fait, dans des oppositions caricaturales : mouvements ascendants d'anciens mineurs VS mouvements descendants « régaliens » des institutions, habitants VS acteurs publics du champ patrimonial, populations VS institutions, bénévoles passionnés VS techniciens professionnels, habitants réduits à de simples spectateurs VS décideurs qui seraient les seuls acteurs du patrimoine... Le processus de patrimonialisation est bien plus complexe et tout en nuances, où chaque personne joue une note d'une partition collective, y compris dans le débat, la divergence et même l'indifférence. La situation patrimoniale actuelle du Bassin minier est résolument le fruit d'une mobilisation collective, civile comme institutionnelle.

La prise de conscience patrimoniale dans le Bassin minier s'est déroulée selon plusieurs phases, depuis les années 1960, marquées par la menace de disparition totale des infrastructures minières (de production et de résidence) et des traits caractéristiques du paysage, jusqu'à aujourd'hui, résolument marqué par une reconnaissance patrimoniale encore fragile mais bien réelle. Pour ce faire, il a fallu la conjonction de plusieurs éléments, de multiples courants de pensée et d'évolutions d'objectifs souvent contradictoires. Evidemment, la patrimonialisation dans le Bassin minier participe à un processus beaucoup plus large, celui de la reconversion d'un territoire en cours de désindustrialisation, une reconversion « protéiforme² » dans la très longue période de l'après-mine : reconversion technocratique, normalisatrice, environnementale, juridique, politique, culturelle et reconversion des modes d'action³.

La patrimonialisation de l'héritage minier est ainsi une contribution à la reconversion du territoire par la Culture, aux côtés d'autres grandes politiques comme l'arrivée d'une antenne du musée du Louvre à Lens mais dont il ne sera pas question dans cet article au regard de la problématique posée : « *La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais* ». Il ne s'agit donc pas de « *la reconversion par la Culture dans le Bassin minier* ». Si les deux démarches se nourrissent aujourd'hui l'une de l'autre en termes de promotion et d'attractivité, l'arrivée du musée en 2012 n'a été ni un vecteur ni un accélérateur de la patrimonialisation dans le Bassin minier⁴, il n'a eu aucun rôle dans ce processus et n'est pas non plus, fort logiquement, un lieu de médiation et d'appropriation sur l'histoire et le patrimoine miniers : ce n'est pas sa vocation. En se méfiant d'une

² *La reconversion protéiforme du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais*, Guillaume Schmidt in Richesses en partage au Brésil et en France, Approches socio-spatiales croisées dans le Minas Gerais et le Nord-Pas de Calais, édité par Pauline Bosredon, Frédéric Dumont, Alexandre Magno Alves Diniz, Ana Maria Melo, Presses Universitaires du Septentrion, 2020,

³ Ibid.

⁴ Le musée est bâti sur l'ancienne emprise foncière de la fosse n°9 de la Société des mines de Lens dont il ne reste absolument aucun bâtiment. L'une des premières décisions locales prises à l'annonce de l'arrivée du musée, fut de détruire le seul témoignage patrimonial encore debout, la « salle des pendus » située à l'entrée du site, pour qu'il ne reste aucun témoignage du passé du site et « passer à autre chose », « penser à l'avenir ».

reconstruction de l'histoire patrimoniale dans le Bassin minier *a posteriori* qui pourrait conduire à des anachronismes, cet article se consacre ainsi à la patrimonialisation de l'héritage minier et souhaite en poser le plus clairement possible les différentes étapes, les objectifs successifs, les enjeux et les limites.

I. Les années 1960 et 1970

Le contexte de la récession charbonnière

Fruit de logiques de production et de progrès techniques successifs, le patrimoine industriel est par nature évolutif. Les paysages du Bassin minier du 19e siècle se sont ainsi substitués à ceux du 18e siècle ; ces paysages se sont eux-mêmes vus modifiés par les transformations technologiques et les mutations économiques du 20e siècle. Jusqu'en 1960, la disparition d'éléments techniques dans le Bassin minier (fosses d'extraction et leurs lavoirs, industries annexes) a obéi au process industriel lui-même. A partir de cette date en revanche, elle a été consécutive à l'arrêt progressif de l'exploitation en raison de conditions d'exploitation de plus en plus difficiles et onéreuses, de la forte concurrence des charbons importés mais surtout de l'arrivée de nouvelles énergies sur le marché international (hydrocarbures et énergie nucléaire), induisant de nouvelles politiques énergétiques et économiques, tant nationales qu'europeennes.

Ainsi, en 1960, le Ministre de l'Industrie, Jean-Marcel Jeanneney, annonce officiellement le processus de la récession charbonnière (Plan Jeanneney). Ce plan prévoit un assainissement de la situation de Charbonnages de France par la fermeture des exploitations les moins rentables et une baisse de la production. Dès lors, l'activité charbonnière débute inéluctablement son déclin et les puits commencent à fermer les uns après les autres. En 1968, André Bettencourt, Ministre de l'Industrie confirme le plan de récession en réduisant drastiquement les prévisions de production. En 1973, la crise pétrolière et l'augmentation spectaculaire du prix du baril de pétrole offre un léger sursis. Mais en 1974, le processus de récession reprend son cours. Dans ce contexte, la notion même de patrimoine appliquée à l'héritage minier ne se pose pas : la priorité est à une reconversion en rupture totale avec ce qui l'a précédée.

Une première phase de l'après-mine destructrice pour reconstruire



Démantèlement de la fosse n°2 de Lens en 1976. ©Centre historique minier (prêt ANMT)

Avec la récession, des pans entiers de l'industrie s'effondrent : la fermeture des puits et la baisse de production entraînent la disparition de toutes les installations, centrales électriques, lavoirs, usines à boulets et à briquettes, réseaux ferrés internes... Dès les années 1960 pour le renouveau industriel, et la décennie 1970 pour le cadre de vie, de multiples programmes nationaux, régionaux, locaux et des fonds européens ont commencé à « réparer » le territoire. Durant près de quarante ans, des investissements colossaux ont ainsi été investis. Dans le cadre cette reconversion, les enjeux, a fortiori dans un territoire en situation de quasi mono-industrie, ont été avant tout la création d'emplois par l'arrivée de nouvelles activités, la restructuration du tissu minier et la reconquête de l'environnement. Considérée comme trace d'un passé révolu et obéant l'avenir, la quasi-totalité des infrastructures de production a ainsi été démantelée afin de libérer les emprises foncières et de restituer des sites vierges pour recréer

de l'activité économique. C'est la période de la *tabula rasa*, de la remise à l'état zéro. Les logiques foncières et économiques ont ainsi longtemps primé sur les logiques d'aménagement paysager et patrimonial.



Mensuel Relais en décembre 1971.
@Centre historique minier (prêt ANMT)

L'AN 1 DE LA CONVERSION OU LA FIN D'UNE ÉPOQUE

(Coup de pic - octobre 1967)

« ... 1966 a vu démarrer la conversion ou plus exactement, a vu se créer les premiers moyens de la réaliser. Une direction des Activités industrielles a été créée, travaillant dans des domaines aussi variés que ceux de la transformation des métaux, des matières plastiques, de la production de matériaux de construction... Un service d'accueil des implantations industrielles (SAII) a favorisé la venue de nouvelles entreprises... »

« ... Les Houillères jouent un rôle important dans la création de l'Association pour l'expansion industrielle (APEX)... Si 1966 a marqué le début de la conversion, 1967 sera, peut-être plus encore, l'année des grandes décisions ».



4

Les HBNPC mettent de nombreux terrains à la disposition des investisseurs.

Article du journal du groupe de Valenciennes (HBNPC) Coup de pic, coups de plume, octobre 1967

Concernant les **fosses et les infrastructures de production**, suivant le code minier, l'Etat les démantèle systématiquement : peu de bâtiments survivront. Les carreaux de fosses deviennent alors des friches industrielles et constituent de vastes emprises foncières destinées à accueillir de nouvelles zones d'activités industrielles et/ou commerciales. La démolition permet en outre de valoriser financièrement les chevalements et les machines (ferrailles). Les clochers de l'Industrie minière, les chevalements, tombent les uns après les autres.



Démantèlement de la fosse Agache à Fenain en 1979. ©Centre historique minier (prêt ANMT)

**DE NOUVELLES
INDUSTRIES S'IMPLANTENT
à la place
de nos installations**
(Equettes - février 1966)

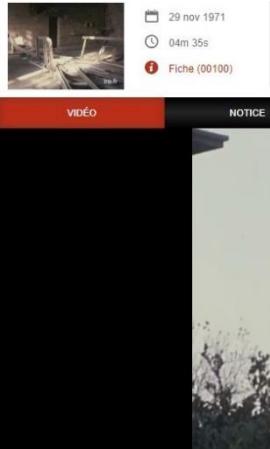
A LENS, LE CARREAU DU 2 A CHANGÉ DE VISAGE

(Relais - juin 1977)

Siège d'activités minières situées en pleine agglomération le carreau du 2 de Lens, moins d'un an après la fin du démantèlement de ses installations de surface, est aujourd'hui devenu un vaste chantier de construction.

La direction régionale des télécommunications a en effet décidé d'y développer ses services téléphoniques locaux.

Extraits des divers journaux des groupes HBNPC



Les friches industrielles des Houillères

Reportage ORTF « La France défigurée » de novembre 1971.

Extrait : « Je crois que c'est le fond du parti d'aménagement régional, n'est-ce pas ? [...] C'est d'aller à la reconquête des villes existantes. Retrouver des villes qui soient agréables à vivre et éponger justement tous ces cadavres d'usines comme on le fait en Belgique ! »

<https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00100/les-friches-industrielles-des-houilleres.html>

Certaines friches sont vendues aux communes qui se retrouvent alors avec d'énormes surfaces qui n'ont été adaptées que pour l'exploitation du charbon sur leur territoire. Bon nombre d'autorités locales ne souhaitait pas, pour raison d'image ou pour tourner la page, conserver les installations minières. Si elles souhaitaient les conserver, il leur fallait faire face non seulement aux coûts d'acquisition mais également aux coûts d'entretien (gardiennage, protection anticorrosion, mise en sécurité...). Or les ressources des communes minières sont très limitées... Enfin, dans certains cas, les friches sont transformées en espaces néo-naturels accueillant des activités de détente et de loisirs, dans l'esprit d'une « reconquête des sites » et d'une idée nouvellement émergente à l'époque : « *le respect de l'environnement* ».



Le parc des Glissoires à Avion en 1975, née du remodelage d'une emprise de 53 hectares comportant une fosse, deux terrils, des marécages et des terrains vagues. © Article de Relais (journal des HBNPC) de juin 1975.



Aménagement du Parc de Wingles à partir de terrils plats, de l'emprise d'une fosse et de marais © Article de Relais (journal des HBNPC) de juin 1979.

Les **terrils** font l'objet de premiers inventaires non pour leurs qualités paysagères, floristiques et faunistiques mais pour leur valeur marchande et leurs potentialités en termes de récupération des sous-produits. Les premiers visés sont ceux dans lesquels il reste beaucoup de charbon et de particules

charboneuses, récupérés afin d'alimenter les centrales thermiques. D'autres terrils sont convoités pour leurs schistes, utiles à de nombreux travaux publics (remblais, routes, autoroutes, etc.). Les cavaliers (chemins de fer) sont désaffectés sans projets particuliers.



6

Extrait de la légende de la carte des infrastructures des HBNPC de 1961 réactualisée dans les années 1970. ©Centre historique minier (prêt ANMT)

Exploitation d'un terril en 1982, Relais spécial de mai 1991

Le schiste rouge est utilisé en tout-venant pour constituer des remblais routiers et autoroutiers, plates-formes industrielles, murs en terre armée, couches de forme de chaussées, du chemin vicinal à l'autoroute, assises de chaussées de lotissement, pistes de circulation et trottoirs. Ces emplois représentent 3 700 000 tonnes par an.

Dans la région Nord, plusieurs sites d'exploitation de terrils rouges disposent d'une installation de concassage-cribleage permettant la production de 1 000 000 de tonnes de granulats calibrés. Leurs utilisations sont vastes, du revêtement de trottoirs et décoration d'espaces verts à la confection de béton, en passant par la réalisation de sols sportifs stabilisés, de briques de construction ou de liants hydrauliques pour les couches nobles des chaussées.

Les emplois de schistes noirs représentent dans le Nord - Pas-de-Calais environ 2,5 millions de tonnes par an (en 1982). Outre le tonnage important utilisé pour la fabrication des briques Surschiste et du ciment, ils servent à la constitution de remblais et de plates-formes industrielles. Les cimentiers en sont preneurs pour leurs apports en alumine, en fer et en appoint d'énergie. La cimenterie Vicat de Pont-à-Vendin a d'ailleurs réservé un terril proche qui sera utilisé à l'épuisement de son gisement d'argile.

Usage des schistes rouges et schistes noirs, Relais de 1982

Quant aux **cités minières**, si certaines cités minières sont démolies, la grande majorité, bien que vieillissante, est conservée et attend d'être rénovée ; il en est de même pour les équipements qui y sont associés. En 1972, le Girzom (Groupe Interministériel de Restructuration des Zones Minières) voit le jour avec un objectif simple : entreprendre la rénovation des cités minières et créer les conditions d'une rétrocession des voiries aux communes. Les crédits sont affectés à quatre grands types d'intervention : la remise aux normes techniques des voiries et réseaux divers, la démolition des cités obsolètes, l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie des cités, la rénovation d'un certain nombre d'équipements. Il s'agit d'une approche hygiéniste et fonctionnelle, sans la moindre attention patrimoniale.

Le point sur l'habitat minier



Les premiers travaux de rénovation ont fait apparaître bien des difficultés, notamment à cause des 1000 types différents que comporte le parc des HBNPC. [...] L'amélioration de l'habitat s'exerce dans trois domaines : le logement lui-même, la voirie, l'environnement, ce dernier intervenant en dernier et nécessitant parfois le déplacement des garages. Cette amélioration comporte dorénavant l'installation d'un wc avec chasse d'eau, intégré au logement, la mise en place du tout à l'égout, la pose d'un appareil à production d'eau chaude, la création des travaux d'entretien courant qui s'avéreraient nécessaires. Lentement mais sûrement, l'amélioration de l'habitat entre dans les faits. Aux 1300 logements rénovés à la fin de 1974, s'ajouteront les 1500

prévus pour cette année 1975. L'objectif pour les prochaines années, ambitieux, est fixé à 3 000 logements par an.

Journal Relais de mars 1975

« Certains courants modernistes prônaient l'arasement : quasi-nihilistes, post-nietzschéens, post-freudiens, ou même post-modernes, ils considéraient le désir de conservation comme une sorte de fétichisme à traiter par le divan, et au pire comme une maladie collective à éradiquer (sans référence d'ailleurs à la ligne « du passé faisons table rase » de l'Internationale). Ce courant, traversant naguère les pouvoirs publics et privés, a fait des ravages. »

Olivier Kourchid, Hélène Melin, "Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord-Pas-de-Calais et son patrimoine industriel", Le Mouvement social, n°199, 2002

Un frémissement patrimonial

Dans ce contexte de destructions massives obéissant à des logiques seules de reconversion économique et d'aménagement du territoire, marqué d'ailleurs par une certaine urgence de la part de l'action publique, apparaissent néanmoins les premiers signes et les premières formes de patrimonialisation de l'héritage minier. Certes timides et très progressifs, ils soulignent une lente mais réelle inflexion dans la manière de considérer cet héritage en proie alors à une « disparition presque totale », mécanisme bien connu dans le processus de patrimonialisation en général. La crainte de voir définitivement disparaître les traces matérielles et immatérielles de cette histoire industrielle va déclencher quelques initiatives d'entreprise et/ou locales en faveur de la sauvegarde du legs minier.



Musée de la mine d'Escaudain ©Office de tourisme de la Porte du Hainaut.

La première forme de patrimonialisation est celle, assez classique, du musée, dans un esprit de lutte contre l'effacement d'une activité, d'un métier et de ses traces. Alors que les destructions se multiplient, le premier musée de la mine de la région ouvre ainsi en 1961 à Anzin (Nord), à l'initiative de la ville, en privilégiant plutôt les œuvres artistiques (peintures, sculptures) liées à l'histoire de la découverte du charbon au 18^e siècle et à l'histoire de l'exploitation en général. Un deuxième musée de la mine

ouvre en 1978, à Escaudain (Nord), initié par la mairie et exposant, entre autres, le métier et la vie sociale du mineur. Ces deux initiatives municipales désormais assez anciennes peuvent « en partie s'analyser comme un certain refus de la fin du charbon et le désir de lui permettre de « survivre » par la patrimonialisation⁵. » (H. Melin). Mais surtout, en 1971, l'année même de l'arrêt de la fosse Delloye à Lewarde, est résolument défendu par le Secrétaire Général des HBNPC de l'époque, Alexis Destruys, le projet patronal du futur Centre historique minier afin de rassembler objets, archives et machines témoignant de l'histoire de l'activité minière dans le Nord-Pas de Calais mais aussi l'histoire de l'Entreprise HBNPC-Charbonnages de France. Après quelques réticences, le projet est enfin validé en 1973 par le Conseil d'administration des HBNPC. S'il faut attendre plus d'une décennie pour voir son ouverture au public (1984), le Centre historique minier constitue aujourd'hui un jalon fondamental dans l'histoire de la patrimonialisation muséale dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

UN MUSEE DE LA MINE

(Relais - janvier 1974)

L'histoire de la mine dans le Bassin Nord - Pas-de-Calais c'est, pour une bonne part, l'histoire de la région du Nord toute entière. Pour certains, en effet, qui dit Nord dit charbon et textile. Mais l'histoire de la mine fait partie de l'histoire de France. Sans le charbon le pays aurait-il connu le même essor industriel ? Aurait-il pu relever ses ruines aussi vite après les deux conflits mondiaux ?

Qui, dans quelques dizaines d'années, à l'exception des anciens mineurs, parlera encore de la mine ou même s'en souviendra ? Certes, des terrils et certains chevalements existeront encore. Mais que peut signifier un monument si son histoire est perdue.

Afin d'éviter un tel état de chose et pour apporter aux générations futures les témoignages de près de trois siècles d'activités, le Conseil d'administration du Bassin a approuvé, dans sa séance du 6 novembre



1973, le principe de la création d'un « Centre historique minier ». Ce sera d'abord un lieu de rassemblement où seront regroupés, répertoriés, classés et stockés, toutes les archives, tous les objets ou matériel ayant eu un rapport quelconque avec la mine ou le charbon. Puis il faudra les entretenir pour assurer leur conservation.

▲ La fosse Delloye, près de Lewarde, choisie pour devenir musée de la mine.

Article du journal des HBNPC Relais de janvier 1974 sur la décision d'ouvrir un musée de la mine à Lewarde.

Selon l'article précédent, il est à noter qu'il semble déjà acquis en 1974 que certains terrils et chevalements survivront à la destruction et l'exploitation systématiques... En effet, le musée n'est qu'une forme de patrimonialisation, souvent la première envisagée. Mais dans les années 1970 émergent aussi d'autres formes, certes plus discrètes et ponctuelles, en faveur de la préservation symbolique et/ou utilitaire de traces physiques, matérielles de l'exploitation pourtant alors bien malmenées depuis une quinzaine d'années. C'est ainsi le cas en 1975-1976 de la sauvegarde, dans le cadre d'une massive restructuration urbaine du quartier, de l'un des chevalements de la fosse Dutemple à Valenciennes afin de « rendre hommage à la corporation minière ». Cette initiative municipale dénote quelque peu dans le contexte des destructions massives en vigueur à l'époque mais souligne une première inflexion et un premier changement de regard envers l'héritage minier : pour quelques-uns, un chevalement n'est plus le symbole d'un passé à abattre mais un objet historique et patrimonial, investi d'une portée mémorielle.

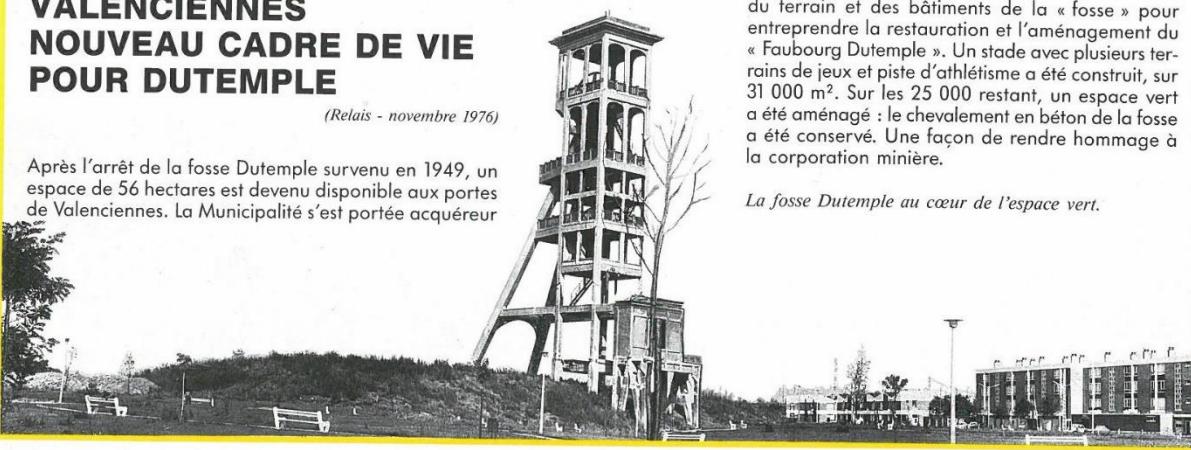
⁵ La mobilisation patrimoniale dans le bassin minier Nord-Pas-de-Calais, entre construction symbolique et développement local Réflexion sur la temporalité et le patrimoine, Hélène Melin in HABITER LE PATRIMOINE, Maria Gravari-Barbas (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2005.

VALENCIENNES NOUVEAU CADRE DE VIE POUR DUTEMPLE

(Relais - novembre 1976)

Après l'arrêt de la fosse Dutemple survenu en 1949, un espace de 56 hectares est devenu disponible aux portes de Valenciennes. La Municipalité s'est portée acquéreur du terrain et des bâtiments de la « fosse » pour entreprendre la restauration et l'aménagement du « Faubourg Dutemple ». Un stade avec plusieurs terrains de jeux et piste d'athlétisme a été construit, sur 31 000 m². Sur les 25 000 restant, un espace vert a été aménagé : le chevalement en béton de la fosse a été conservé. Une façon de rendre hommage à la corporation minière.

La fosse Dutemple au cœur de l'espace vert.

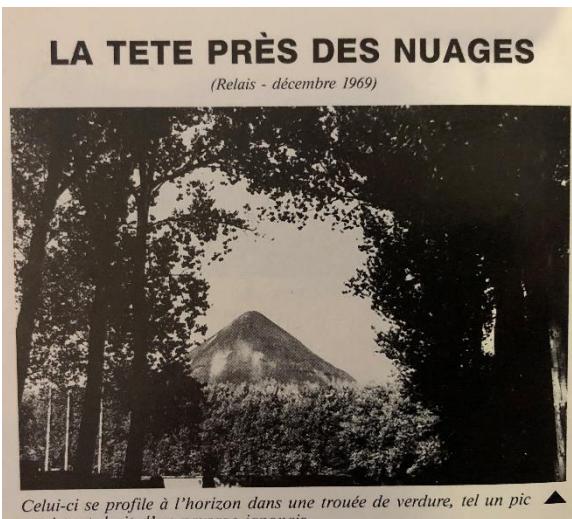


Article du journal des HBNPC Relais de novembre 1976

Même s'ils sont majoritairement considérés comme des « rebus » de l'exploitation minière à effacer du paysage, les terrils vont quand même parfois faire l'objet d'une attention nouvelle en raison d'une part du potentiel en termes de réaménagement de loisirs mais aussi en raison de leur valeur paysagère et de leur statut de marqueur territorial comme le souligne le titre de l'article de Relais en décembre 1969 ci-dessous : ils peuvent être un attrait et non pas uniquement un repoussoir. A l'époque, ce point de vue finalement précoce reste confidentiel mais il sera âprement défendu vingt ans plus tard par la Chaîne des Terrils.

les terrils : montagnes du plat pays

L'un des grands attraits de la région pour demain (Relais - décembre 1969)



Le contexte national en faveur du patrimoine industriel dans les années 1970 va aussi contribuer à faire naître un début de prise de conscience patrimoniale dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais. En effet, les années 1970 sont celles de l'émergence en France d'une attention pour cette nouvelle discipline qu'est le patrimoine de l'industrie, portée notamment par d'éminents universitaires et par des associations

de sauvegarde de plus en plus nombreuses⁶. En 1979 se tient ainsi à Lille un colloque intitulé "Patrimoine industriel, stratégies pour un avenir". En même temps que la démonstration apportée par les exemples de réhabilitation de sites industriels dans les villes de Lille et de Roubaix, ce colloque viendra aussi encourager, conforter et impulser de nouvelles initiatives en faveur de l'intégration d'éléments miniers dans les grands projets d'aménagement du Bassin minier. Le long processus de patrimonialisation de l'héritage minier est définitivement lancé.



INA.fr

THEMES | PERSONNALITES | EMISSIONS | DOSSIERS | CREATIONS

Le patrimoine industriel du Nord Pas de Calais



ina.fr

Reportage de FR3 Nord-Pas de Calais sur le colloque "Patrimoine industriel, stratégies pour un avenir" de 1979, sur le patrimoine industriel de la région et les raisons pour lesquelles il faut le sauvegarder, notamment le patrimoine minier.

Extrait : « Ce colloque consacré au patrimoine industriel, à son devenir, a été voulu par l'Etablissement public régional et par le Conseil régional plus particulièrement ; en raison de l'importance considérable de la révolution, de la première révolution industrielle de notre région et de la nécessité de garder des traces concrètes de cette importante partie de notre histoire régionale ». Noël Josèphe

<https://www.ina.fr/video/RCC00008361>

II. Les années 1980 et 1990

Au niveau national, dans le domaine du patrimoine, les années 1980 sont marquées par l'entrée officielle du patrimoine industriel au sein des grandes instances institutionnelles d'Etat. Ainsi est créée en 1982 une mission du patrimoine industriel, puis l'année suivante une cellule dédiée au sein des services de l'Inventaire⁷. De même, les services instructeurs des Monuments historiques s'ouvrent enfin au patrimoine scientifique, technique et industriel (PIST), ouvrant la voie à des inscriptions et /ou des classements d'objets et de bâtiments industriels. Si cet élargissement du champ patrimonial au niveau institutionnel national est notable, en région et localement, la reconnaissance de l'industrie comme source de patrimoine est toujours à la peine, surtout dans un contexte de récession et de désindustrialisation massive.

⁶ Pour Emmanuelle Réal, « la destruction en 1971 des halles de Baltard fait l'effet d'un électrochoc. Leur destruction est justifiée par des arguments modernistes et hygiénistes qui ne sont que faux prétextes, l'insalubrité du lieu étant liée à la fonction et non aux bâtiments. Mais la rénovation du quartier des Halles doit permettre la construction d'un grand espace commercial, le Forum, associé à une gare RER en sous-sol, et les intérêts économiques priment. Face au tollé soulevé par l'opération, un des pavillons est finalement sauvagardé, protégé au titre des monuments historiques et déplacé à Nogent-sur-Marne. Le « sacrifice de Baltard » va faire brutalement évoluer les mentalités. » Extrait de *Reconversions. L'architecture industrielle réinventée* in La revue In SITU, 2015

⁷ Elle disparaît en 1995.

La poursuite de la politique dite de « mise à zéro »

En 1980, dans le Bassin minier, l'heure est à l'ultime remaniement de la production alors concentrée uniquement sur 8 sièges de production. En 1952, la production du Bassin était de 29 millions de tonnes. En 1981, elle est de 4 millions. En 1983, lors de sa venue à Lille et à Lens, le Président de la République Française, François Mitterrand met un terme aux espoirs quant à l'avenir de l'extraction en annonçant sa fermeture inéluctable. Toujours en 1983, le Bassin minier concentre près de 75 % des friches industrielles de la région Nord-Pas de Calais, soit environ 8000 hectares.

11



François Mitterrand à Lens en avril 1983. Journal Relais spécial, 1991

« Soyons clair. L'Etat ne pourra, à la fois, couvrir le déficit de l'extraction charbonnière dès lors qu'elle sera prolongée artificiellement, et dans le même temps, participer massivement à la renaissance industrielle du Bassin minier. Chacun le comprend. Les crédits ne pourront être utilisés deux fois. Un choix s'impose donc. »

De 1984 à 1988, dans le domaine des grandes politiques publiques, la politique de requalification des friches industrielles est poursuivie par l'Etat en relation avec le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. Les deux institutions travaillent ensemble pour « remettre sur le marché » des terrains à destination de l'activité économique et pour réaménager de manière exemplaire les espaces publics des communes minières. En quatre ans, 1 250 hectares sont traités. « *Cette volonté de présenter à nouveau les espaces industriels abandonnés sur le marché foncier par l'engagement de crédits publics avait comme corollaire la volonté d'y créer de nouvelles activités et par-là même de créer des emplois⁸.* ».

La fin des années 1980 et le tout début des années 1990 se remarquent par un renversement d'image envers les grands friches minières qui changent, pour le moins, d'aspects, qui s'effacent et qui « se normalisent » à grands coups de traitements et d'opérations d'aménagement. L'heure n'est pas encore à assumer l'héritage minier mais plutôt à celle de prôner une certaine forme de standardisation en termes d'image beaucoup plus attractive selon les critères de l'époque : « *Cette période acte la disparition de l'image dégradante des plus grandes friches, notamment les grandes friches industrielles et minières du bassin minier et de la vallée de la Sambre. La volonté de revalorisation de ces sites a conduit à un changement radical de l'image de la région pour les investisseurs économiques et a redonné en partie confiance aux populations résidant dans les secteurs dégradés, traumatisées par le caractère d'abandon de leurs anciens lieux de travail⁹.* » Si dans cette période, les friches sont encore considérées comme des stigmates à effacer car jugées « dégradantes », il est cependant à noter une inflexion réelle au milieu des années 1990 dans les grandes politiques de « reconquête » (Etat, collectivités locales et Europe), due à la fois à une disparition quasi-totale des traces de l'activité minière mais aussi à une évolution du regard sur un patrimoine qui passe progressivement du statut de stigmate/handicap à celui d'outil au service du territoire et du développement local.

⁸ 14 ANS DE REQUALIFICATION DE FRICHES INDUSTRIELLES DANS LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS, Le bilan de l'E.P.F. 1991-2004

⁹ Ibid

Un tournant dans les grandes politiques publiques au milieu des années 1990

A partir de cette période co-existent et se nourrissent deux grandes politiques publiques en termes de résorption des friches : d'une part, la mise en œuvre d'une politique de préverdissement et d'autre part, l'intégration des anciennes installations industrielles aux grands projets de requalification. Le préverdissement a permis à la nature de reconquérir les sites qui sont devenus depuis des viviers écologiques inédits. Cette politique a contribué à l'avènement dans les années 2000 de la Trame verte et bleue du Bassin minier et au renouveau environnemental du territoire. Quant à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine minier, influencée par l'émergence de ce nouveau patrimoine au niveau national et régional, elle s'est manifestée par la préservation des grands sites miniers restants (opérations de cloisonnement pour les fosses de Oignies, de Wallers et de Loos-en-Gohelle), la mise en sécurité des chevalements ayant intentionnellement survécu à la destruction en tant que symbole et le traitement paysager des anciens chemins de fer. L'héritage minier devient un véritable support de valorisation du territoire et conquiert petit à petit un statut patrimonial.

12

Le site de Chabaud-Latour à Condé-sur-l'Escaut

Le site actuel de Chabaud-Latour, du nom d'un administrateur de la Compagnie des mines d'Anzin, est à la fois le résultat de l'exploitation souterraine du secteur par les deux fosses Chabaud-Latour et Ledoux (étangs d'affaissement minier, terrils) et celui de vastes opérations de requalification paysagère sur plusieurs centaines d'hectares qui ont démarré dès le début des années 1980 sous la houlette des HBNPC. Elles se sont étalées jusqu'en 2003 sous la direction de multiples acteurs publics. Le site est aujourd'hui une base de loisirs et de détente mais aussi un lieu de préservation de la biodiversité (espace naturel). Si ce paysage apparaît aujourd'hui « naturel », il n'en est rien : tout est artificiel, créé par la mine (affaissement minier, terril et totem iconique du chevalement). A posteriori, si le site peut interroger au regard de critères très actuels d'intégrité et d'authenticité patrimoniales, il n'en demeure pas moins un jalon de l'histoire de la patrimonialisation dans le Bassin minier, partagé à l'époque entre la sauvegarde de son héritage industriel et sa reconversion « dure » tendant à l'effacement (arasement et verdissement).



Aménagement des rives et du plan d'eau, *Relais*
de novembre 1986



Le parc. *Mineurs de France* d'août 1998.





13

Le site en 2012. © Hubert Bouvet-Région Hauts-de-France

Des actes de patrimonialisation qui s'intensifient : d'un héritage à un héritage culturel.

Le patrimoine minier du Nord-Pas de Calais fait l'objet d'un article spécifique.

Au début des années 1980 et tout au long de la décennie, alors que les sites disparaissent, des précurseurs vont prendre la mesure du caractère irréparable des pertes : il leur est inconcevable de ne conserver aucun signe apparent de trois siècles d'histoire minière. Ce sont la vision et la mobilisation de quelques personnes - particuliers, passionnés, élus, associations, anciens mineurs – qui vont permettre une montée en puissance certaine dans la patrimonialisation de l'héritage minier. Dans les premières années, cette patrimonialisation est dispersée, reposant principalement sur des initiatives et des mobilisations locales, sans cohérence globale à l'échelle territoriale. Mais elle sera le socle des grandes politiques patrimoniales des années 2000.

Les musées

Les années 1980 sont résolument marquées par un haut fait patrimonial dans le Bassin minier : l'ouverture du Centre historique minier en 1984 au sein de la fosse Delloye (fermée en 1971) à Lewarde, à proximité de Douai, alors même que l'exploitation est encore en cours. Même si les débuts sont difficiles, le musée expose aujourd'hui 270 ans d'histoire minière, les installations d'une fosse du 20ème siècle et des galeries reconstituées. Outre un centre de ressources et d'archives, il abrite aussi un Centre de Culture Scientifique de l'Energie (CCSE).

Ouverture du musée de la mine à Lewarde



03 mai 1984
03m 21s
Réf. 00265



ina.fr

Reportage de France3 Nord-Pas de Calais en mai 1984.

« Avec une bonne dizaine d'années de retard sur les autres régions minières du nord de l'Europe ; la région Nord-Pas-de-Calais a depuis hier son musée de la mine à la fosse Delloye de Lewarde au sud de Douai. »

<https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00265/ouverture-du-musee-de-la-mine-a-lewarde.html>

14

Dans la continuité de la patrimonialisation muséale entamée dans les années 1960 dans le Nord et dans la foulée de l'ouverture du Centre historique minier, de multiples « petits » musées de la mine vont s'ouvrir cette fois-ci dans le Pas-de-Calais à l'initiative de villes et/ou d'anciens mineurs et sous le statut associatif ou de régie municipale : musée de l'école et de la mine de Harnes (1984), musée de la mine à Nœux-les-Mines (1986), musée de la mine d'Auchel (1987), musée de la mine de Bruay-La-Buissière (1989), musée de la mine de Marles-les-Mines (1989).

Les chevalements

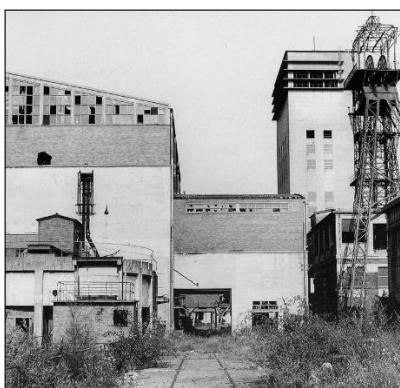
Adossée d'abord à une vocation mémorielle, une nouvelle forme de patrimonialisation, cette fois-ci « monumentale », se traduit d'abord par le sauvetage emblématique d'éléments totémiques, les chevalements, par des élus, à l'image du chevalement Dutemple en 1976. Ainsi, le chevalement métallique du puits n°1bis à Liévin, construit en 1922-24 et privé de ses bâtiments fut-il sauvé par la volonté de la mairie qui le racheta le 14 mai 1982. Le 3 mai 1989, le chevalement a été vendu par la ville au Syndicat mixte pour l'aménagement de zones industrielles dans la région de Liévin et se dresse aujourd'hui au milieu d'un grand parking d'un complexe cinématographique. Il en va de même pour le chevalement du 3bis, toujours à Liévin, seul témoin de la dernière grande catastrophe minière de 1974. Il est conservé en 1983. Citons encore le chevalement du Vieux 2 et sa machine d'extraction à Marles-les-Mines, rachetés par la commune dès 1979 et rénovés en 1989. L'essentiel des 21 chevalements encore existants doit sa survie aux municipalités.



De gauche à droite, les chevalements du 1bis à Liévin, du 3bis à Liévin et du Vieux 2 à Marles-les-Mines.

© Hubert Bouvet-Région Hauts-de-France

Les fosses

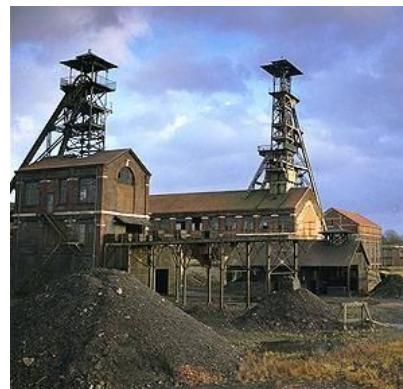


La fosse du 11-19 dans les années

Aujourd'hui devenues les grands sites miniers emblématiques du Bassin, ces fosses étaient en réalité les dernières restantes, sauvées in extremis par de farouches volontés de sauvegarde locale. En effet, à trois reprises, élus et citoyens, souvent soutenus par les services du ministère de la Culture, se sont activés afin de sauvegarder des sites miniers risquant d'être rasés. Ainsi, après sa fermeture en 1986, la fosse n° 11-19 de Loos-en-Gohelle a fait l'objet d'une mobilisation populaire emmenée avec détermination par Marcel Caron, maire de la commune, qui a permis d'empêcher sa démolition. Le site est ainsi racheté par la commune aux HBNPC en 1990, sans pour autant avoir les moyens financiers de sa conservation. Mais ce rachat offre un répit. Le scénario se reproduit à la fosse d'Arenberg à Wallers, fermée en 1989. Confortée par le tournage de Germinal de Claude Berri sur le site, la mobilisation conjointe d'anciens mineurs, du maire et du Ministère de la Culture (instance de classement¹⁰) a permis de sauver le site en 1992. Dernier site à fermer dans le Nord-Pas de Calais en décembre 1990, la fosse du 9-9bis fait tout de suite l'objet d'attentions patrimoniales de la part de la ville, de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles - DRAC) des universitaires mais surtout d'anciens mineurs et de responsables associatifs dont l'Association pour la Création d'un Centre de Culture Scientifique et Technique sur les Sécurités Industrielles (ACCUSTO-SECI).

A la fin des années 1980 se pose également l'avenir des dernières fosses encore en activité mais dont l'arrêt est proche. Déjà très peu nombreuses, elles n'ont fait à l'époque l'objet d'aucune analyse historique et patrimoniale raisonnée (au sens de l'inventaire) qui aurait pu influer sur le choix de préserver telle ou telle fosse. Il peut paraître regrettable *a posteriori* que la logique de patrimonialisation n'ait pas été spontanément concomitante aux démantèlements. Mais les logiques foncières et économiques se sont d'abord exprimées et ont primé sur les ambitions patrimoniales émergentes de l'époque. Durant cette période de transition, logique d'entreprise et logique patrimoniale, parfois contradictoires, se sont tardivement croisées. De plus, les HBNPC considéraient que le « devoir » patrimonial avait été accompli par la décision d'ouvrir un centre historique minier quelques années plus tôt.

15



La fosse d'Arenberg avant restauration.

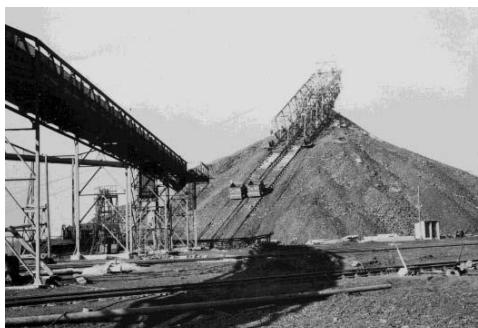


La fosse du 9-9bis avant requalification et restauration

<https://www.herault-arnod.fr/9-9bis-requalification-du-site-des-Fosses>

¹⁰ Contre le Ministère de l'Industrie.

Les terrils



Tête de versage, système de mise à terril par skip @Coll. JM Minot

Autre élément totémique de l'activité minière dans le Bassin minier, les terrils vont incarner dans les années 1980 l'affrontement qui s'est joué entre la vision utilitariste et commerciale d'un exploitant, les HBNPC, la vision identitaire des montagnes « bâties à mains d'hommes » pour les défenseurs du patrimoine, la vision environnementale pour les naturalistes et la vision « cadre de vie » pour les amateurs de loisirs « outdoor » insolites. Une dynamique phare a ainsi vu le jour en 1989 : la Chaîne des Terrils. Animée par des bénévoles de différents horizons, cette association a joué un rôle moteur dans la mise en valeur des terrils et dans l'évolution progressive des mentalités – des habitants,

16

des pouvoirs publics, des Houillères – vis-à-vis de ces témoins, emblématiques entre tous, de l'activité minière. Au prix de luttes parfois âpres entre propriétaires et réseau citoyen, l'association a largement contribué à révéler l'intérêt écologique et historique des, et a été à l'origine d'un texte fondateur : la Charte de préservation, d'aménagement et d'exploitation des terrils – dite "Charte des Terrils". Signée en 1992 par l'association, l'État et les sociétés exploitant les terrils, celle-ci fixait les modalités d'une gestion globale et durable de ce patrimoine. Dans l'article 3 de cette charte « classification des terrils » une nouvelle catégorisation a été définie avec :

- Catégorie 1 pour les terrils à préserver en raison d'un intérêt faunistique et floristique, d'un intérêt culturel ou d'un intérêt paysager
- Catégorie 2 pour les terrils à aménager en raison de sa situation et de son impact général sur les paysages ; en raison de son intérêt au regard d'un projet de développement touristique et de loisirs ; en raison de la nécessité de les remettre en état.
- Catégorie 3 pour les terrils à exploiter en raison de la présence de produits charbonneux ; en raison de la présence de matériaux de BTP ou d'autres matériaux valorisables économiquement.

En vertu de cette charte, une très grande majorité des terrils ont désormais en 1992 pour vocation de demeurer durablement dans le paysage, accélérant résolument la patrimonialisation dans le Bassin minier.



Le terril n°97 à Méricourt @JP.Mattern-Centre historique minier

A L'ASSAUT DES TERRILS

(Mineurs de France - novembre 1987)

Près de 1.500 sportifs, amateurs de course à pied, coureurs du dimanche ou athlètes de haut niveau, se donnent rendez-vous chaque année au début d'octobre au pied des terrils raismois. Ils viennent de différentes régions françaises, mais aussi de Belgique, de Hollande, d'Allemagne...

TERRILS EN FETE

(Mineurs de France - juillet-août 1989)

A l'instar des feux de la Saint-Jean, l'association « La chaîne des terrils » a embrasé 17 terrils, d'Est en Ouest du bassin minier. Faisant partie du paysage, ils sont maintenant les symboles du travail de générations de mineurs.

La Direction régionale à l'architecture et à l'environnement (DRAE) a participé financièrement à cette opération.



PARAPENTE SUR TERRIL
(Relais - juillet-août 1987)

Un matin de printemps 1987, trois spécialistes, revêtus de leur combinaison et le parapente sur le dos, se sont hissés au sommet du terril 21 d'Harnes avant de prendre leur envol (voir photo), pour atterrir 93 mètres plus bas, une quarantaine de secondes plus tard.

Cette démonstration fut une réussite, appréciée bien sûr par le public, à tel point que le maire d'Harnes envisage de transformer ce terril en base de loisirs.

Extraits de différents articles parus en 1987 et 1989 dans les journaux des HBNPC

Une patrimonialisation qui entre partiellement dans un cadre réglementaire



Tympan de la maison syndicale de Lens
©Jean-Michel ANDRE-Mission Bassin Minier

Enfin, la première moitié des années 1990 est marquée par une patrimonialisation monumentale institutionnelle, marquée du sceau réglementaire et juridique. Alors que la dernière fosse ferme à Oignies en décembre 1990, la DRAC mène ainsi une première campagne d'inventaire du patrimoine industriel. Suite logique, en 1992, la Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique (COREPHAE¹¹), instance qui soumet au Préfet de région les propositions d'inscription à l'inventaire des Monuments Historiques, donnait un avis favorable à la protection de 3 chevalements isolés (Ledoux, Dutemple, n°3bis de Liévin), à la protection du chevalement du Vieux 2 et de sa machine d'extraction et à la protection partielle de 3 grands sites miniers : la fosse d'Arenberg à Wallers, la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle et la fosse du 9-9 bis de Oignies (protection complétée en 1994). La maison syndicale des mineurs à Lens est quant à elle inscrite au titre des Monuments historiques en 1996. Cette reconnaissance de l'Etat envers le patrimoine minier vient conforter sa patrimonialisation et, d'une certaine manière, légitimer l'entrée de cet héritage industriel dans la sphère « académique » du patrimoine en France.

La période des années 1980 et 1990 est une période charnière dans l'histoire de la patrimonialisation de l'héritage minier dans le Nord-Pas de Calais, une période qui débute dans une destruction quasi-systématique des éléments de production et qui s'achève sur une reconnaissance de ceux qui ont survécu au titre des Monuments historiques nationaux. Elle est aussi un savant mélange particulièrement poreux entre des initiatives patronales (le musée de Lewarde) et des mobilisations locales (municipalités, anciens mineurs, société civile), sur fond d'élargissement du champ patrimonial initié par des universitaires et quelques acteurs des institutions culturelles en hauts lieux. Il est à noter cependant que les cités minières¹² et que les paysages miniers sont complètement absents de cette première phase. Enfin, cette période illustre toute la problématique de cette patrimonialisation constamment prise en étau entre préservation d'un héritage culturel à la valeur historique grandissante et une reconversion très dure en termes d'aménagement du territoire, en rupture totale avec le passé minier. Elle a néanmoins forgé le socle d'une nouvelle approche à l'œuvre dès le début des années 2000.

¹¹ Cette commission est remplacée depuis 1999 par la CRPS (Commission Régionale du Patrimoine et des Sites)

¹² Les cités minières et leurs voiries continuent d'être rénovées, sans aucun souci patrimonial. De 1972 à 2013, plus de 70 000 logements miniers et 850 km linéaires de voiries ont été rénovés.

III. Des années 2000 à 2020

Eléments de contexte

La mobilisation résolue d'acteurs (élus, anciens mineurs, association) associée aux inscriptions Monuments historiques sont le socle d'un processus de patrimonialisation qui atteint un palier décisif au début des années 2000. Les vecteurs de ce processus sont multiples : le premier d'entre-eux a incontestablement été la crainte de voir disparaître toutes les traces de l'héritage minier et d'être privé définitivement d'un récit collectif de l'histoire régionale et nationale. Tandis que les démolitions s'enchaînaient sans réflexion préalable autre que celle de l'effacement, le vecteur d'une rareté de plus en plus accrue (chevalement, fosse d'extraction) a aussi déclenché un « réflexe » patrimonial. En outre, les années 1980 et 1990 sont aussi les années pendant lesquelles se développait le concept historique de « lieux de mémoire¹³ », concept investi (voir surinvesti) par certains décideurs de l'époque : ainsi les grands sites miniers seront-ils longtemps baptisés « grands sites de la mémoire minière¹⁴ ». Recontextualisé à la fin des années 1990-début des années 2000, le concept a néanmoins contribué à légitimer la sauvegarde de certains éléments monumentaux de l'héritage minier. Le deuxième vecteur de patrimonialisation qui apparaît au milieu des années 1990 est celui de la volonté d'un retournement d'image, non plus en effaçant et en normalisant, mais en assumant et en intégrant l'héritage minier dans les grands projets de renouvellement urbain afin de mettre en valeur le caractère tout à fait singulier et original du territoire dans une logique d'attractivité, pour la population comme pour l'extérieur. Ainsi, rareté et désir de singularité ont été les premiers vecteurs de la patrimonialisation dans le Bassin minier.



Parc paysager de Duisburg dans la Ruhr, élément de l'IBA Emscher park.

<https://www.latzundpartner.de/fr/projekte/postindustrielle-landschaften/landschaftspark-duisburg-nord-de/>

comme supports de manifestations culturelles et touristiques contribuant à la redynamisation de la région. Les nombreux cas de réhabilitation patrimoniale et de reconversion de sites industriels allemands ont ainsi servi d'inspirations (pas nécessairement de modèles) aux décideurs de la région Nord-Pas de Calais¹⁵, les convaincant et les rassurant si nécessaire sur le bien-fondé du patrimoine industriel comme ressource de développement local et régional.

Outre les influences à l'œuvre depuis les années 1970 précédemment décrites, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais et son héritage ont également bénéficié de l'exemple précurseur d'un autre bassin industriel européen, la Ruhr en Allemagne, et de son programme IBA Emscher Park (1989-1999). Ce programme visait la restructuration urbaine, architecturale, culturelle, écologique et économique de la région tout en assumant son dense et multiple patrimoine industriel. En effet, dans ce programme, de nombreuses usines et autres sites de production (charbon, acier) étaient considérés comme source de fierté (trésors nationaux) mais surtout, outre les qualités historiques et architecturales de ce patrimoine,

¹³ Les Lieux de mémoire, Pierre Nora (dir.) Gallimard Paris, 3 tomes : t. 1 La République (1 vol., 1984), t. 2 La Nation (3 vol., 1986), t. 3 Les France (3 vol., 1992)

¹⁴ A la demande du comité des grands sites miniers du Nord-Pas de Calais, la référence à la mémoire a été récemment enlevée de la formulation, prenant ainsi ses distances avec la surenchère mémorielle de ces dernières années et une trop grande proximité avec le tourisme de mémoire désignant essentiellement des cimetières militaires.

¹⁵ Par le biais de multiples voyages d'études et délégations en visite dans la Ruhr.

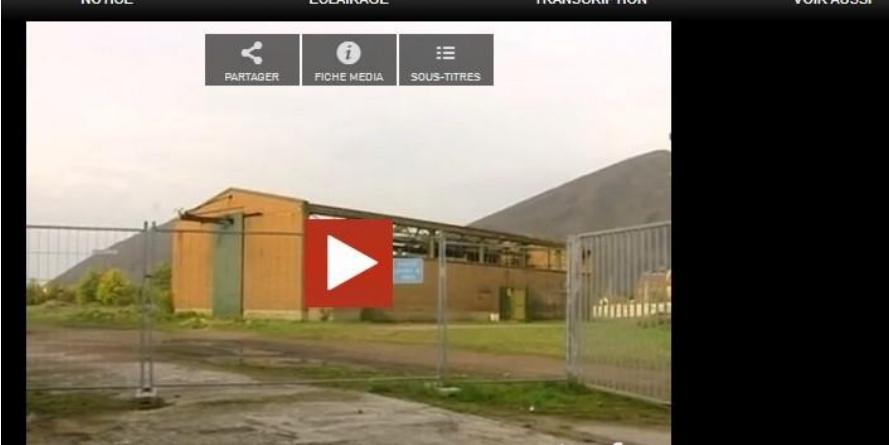
Au niveau national, le début des années 2000 est aussi marqué par la remise du rapport « *une nouvelle époque de l'action culturelle* » rédigé par Fabrice Lextract et commandé en octobre 2000 par Michel Dufour, secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle. Ce rapport interroge les conditions de soutien du ministère aux formes de créations artistiques, notamment au sein de lieux de patrimoine industriel, désignés comme « friche » ou « espaces intermédiaires », autrement dit, des lieux alternatifs aux espaces de création plus traditionnels. S'il vient d'une certaine manière institutionnaliser des modes de faire et de créer à l'œuvre de façon confidentielle depuis quelques décennies dans des lieux insolites, ce rapport d'Etat vient aussi conforter la place du patrimoine industriel dans la politique culturelle française, non seulement sous l'angle patrimonial mais aussi sous l'angle de la création artistique et notamment des arts vivants. Dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, l'association *Culture commune*, créé en 1990 et installée en 1998 sur la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, participe pleinement à ce processus. Quelques années plus tard, au moment des choix de projet de reconversion des autres grands sites miniers, la composante culturelle sera toujours présente : patrimoine et musique, patrimoine et cinéma...

0 oct 2001 **Les nouveaux usages des friches industrielles :
l'exemple de Culture commune à Loos-en-Gohelle**

3m 08s
iche (00275)

[NOTICE](#) [ÉCLAIRAGE](#) [TRANSCRIPTION](#) [VOIR AUSSI](#)

PARTAGER
 FICHE MEDIA
 SOUS-TITRES



Reportage de France 3 Nord-Pas de Calais d'octobre 2001.
<https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/liste/recherche/friches%20industrielles/s#sort/-pertinence-direction/DESC/page/1/size/10>

Le début des années 2000 constitue assurément un palier dans la patrimonialisation du territoire : cette période « récolte » à la fois le fruit de tous les efforts de préservation patrimoniale déployés, de manière dispersée, lente et ponctuelle, depuis les années 1970 et connaît également, comme arrivée à maturité, une véritable accélération du processus, tant que sur les opérations de restauration et de requalification que sur l'élargissement du champ patrimonial minier, en incluant désormais les cités ouvrières et les paysages. Dans ce processus, le catalyseur sera la candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial initiée en 2002.

Une ingénierie technique et financière au service du patrimoine minier La reconversion des sites patrimoniaux fait l'objet d'un article spécifique.

A partir de 1996, une conséquente démarche participative est lancée par le Conseil régional, il s'agit de la Conférence Permanente du Bassin Minier (CPBM). Elle rassemble plus de 1 000 personnes du territoire pour échanger, discuter, réfléchir sur l'avenir du bassin minier du Nord-Pas de Calais, selon de multiples axes. À l'issue de ces travaux, la Conférence produit un Livre Blanc intitulé « Une ambition partagée pour l'après-charbon », publié en février 1998 et dégageant des propositions concrètes. En décembre 1998,

le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) adoptait les actions prioritaires du Livre Blanc et en octroyait un financement spécifique. Tout ceci a alimenté un volet spécifique du contrat de plan État-Région (CPER) 2000-2006, le volet de l'après-mines¹⁶, parmi lequel le patrimoine minier figure en bonne place. Il en est de même pour le CPER suivant, 2007-2013. Financièrement, ces CPER successifs seront accompagnés par la mobilisation de multiples fonds européens (FEDER, INTERREG). Il semble alors que pour beaucoup, l'héritage minier soit, outre un marqueur historique incontestable, un support et une contribution au renouveau du territoire par le biais de nouvelles vocations : les friches pourraient devenir la charpente de grands projets structurants, les étangs et terrils accueillir des usages sportifs et récréatifs ou devenir des réserves de biodiversité, et les cités minières, tout en conservant leur fonction d'habitat, connaître des transformations favorisant un confort accru et un cadre de vie amélioré.

Ainsi, dès 2000 est lancé un programme de réhabilitation des grands sites miniers (en dehors de la fosse Delloye-Centre historique minier) soutenu massivement par l'État et la Région Nord-Pas-de-Calais. Ces grands sites sont dès lors investis d'une ambition nouvelle : incarner l'avenir du territoire, symboliser sa transformation, accompagner son renouveau. C'est également l'époque où se créent les intercommunalités du Bassin minier qui rachètent assez vite aux municipalités les grands sites. Au fil de leurs reconversions successives, ces sites se sont emparés de l'histoire du Bassin minier et ont entrepris de poursuivre son écriture à partir d'une nouvelle trame (Cf. article sur la reconversion des sites patrimoniaux). Tout au long des années 2000, les travaux de clos-couvert permettent aux sites de retrouver, à bien des égards, leur « splendeur » d'origine, les traces de latence entre l'arrêt de l'activité et la requalification s'estompant peu à peu. C'est également à l'aube des années 2000 qu'apparaît discrètement mais sûrement l'idée d'un 5^e site minier, devenu depuis emblématique, qui, sans être intégré au cadre des CPER, fait l'objet de premières attentions patrimoniales et culturelles par la municipalité en 2002-2003 : la cité des Electriciens à Bruay-La-Buissière.



¹⁶ C'est d'ailleurs dans le cadre de ce contrat de plan qu'est créé en 2000 la Mission Bassin Minier.



21

Travaux de clos-couvert à la fosse du 96bis à Oignies en avril 2005 ©Mission Bassin Minier

C'est également au début des années 2000, dans le prolongement de la Charte des Terrils, que l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais (EPF) se porte acquéreur des 127 terrils détenus par Terrils SA, la filiale d'exploitation des Charbonnages de France. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais se positionneront rapidement pour acheter un certain nombre d'entre eux au titre de la politique des espaces naturels sensibles. La gestion de cet héritage si particulier devient enfin publique.

Mais cet élan patrimonial reste très fragile. En effet, le Bassin minier continue de perdre ou est menacé de perdre quelques-uns de ses totems à l'image de la mobilisation populaire pour sauver en 2004 le chevalement de la fosse n°6 à Haisnes-lez-La Bassée que le propriétaire souhaitait démolir. C'est cette mobilisation d'élus et de la société civile, associée à la procédure d'inscription aux Monuments historiques initiée en urgence par le ministère de la Culture qui le sauve. Et l'habitat minier, s'il est toujours l'objet de vastes programmes de réhabilitation, n'est toujours pas envisagé comme élément patrimonial à part entière. Mais l'impulsion nécessaire à une amplification de la sauvegarde patrimoniale dans le Bassin minier va venir d'une démarche assez décalée à l'époque : la candidature du territoire au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

La candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial, un accélérateur et un élargissement du champ du patrimoine minier

La candidature, son histoire et ses objectifs font l'objet d'un article spécifique.



Lancement officiel de la candidature en janvier 2003 à Lens. ©Mission Bassin Minier

Entre 2000 et 2003, la Mission Bassin Minier, dans le cadre de son chantier "patrimoine", mène pour le compte de l'État et du Conseil régional une étude fondatrice, retenue par le CIADT de 1998 et reprise dans le volet "apres-mines" du Contrat de Plan 2000-2006. Cette étude porte sur la valorisation et la mise en réseau du patrimoine minier, et propose un état des lieux et des scénarios opérationnels. Dans ses conclusions, elle souligne la nécessité de concilier la mise en valeur de ce patrimoine et les enjeux de développement identifiés localement, et suggère de faire de ce patrimoine le socle de la redynamisation du territoire. Cette vision donne corps à l'idée d'inscrire le

Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, très vite reprise par quelques élus et immédiatement relayée par les services de l'Etat qui inscrit en 2002 le Bassin minier sur la liste indicative de la France auprès du Centre du patrimoine mondial (sorte de pré-inventaire qui constitue la première étape pour obtenir l'inscription).

La candidature au Patrimoine mondial n'aurait pu émerger sans tous les efforts et toutes les initiatives patrimoniales précédents, depuis l'ouverture des musées au sauvetage des chevalements, depuis l'action fondatrice de la Charte des terrils aux grosses opérations de requalification des grands sites. Elle n'est en rien le début de la patrimonialisation de l'héritage minier, elle vient la conforter, l'accélérer et en élargir le champ. En effet, alors que le patrimoine technique (fosses, chevalements, terrils, chemins de fer, sites d'affaissement minier) était désormais reconnu et en cours de valorisation, l'habitat ouvrier, patrimoine très étendu et appartenant à la vie quotidienne, était complètement absent des réflexions patrimoniales. La candidature, demandée au titre de la catégorie « paysage culturel évolutif vivant », a permis de repenser les bases de la patrimonialisation de l'héritage minier. A partir de multiples travaux de recensement et d'inventaire, c'est au final une approche globale et transversale de l'héritage qui a été retenue, prenant en compte ensemble le patrimoine technique et le patrimoine social et les dimensions urbaine, sociale, économique et environnementale du territoire. Dès lors, une conscience patrimoniale sur les cités minières a commencé à s'aiguiser, une conscience qu'il restait, et qu'il reste toujours, à partager avec les bailleurs du parc minier. La candidature permettra également de dépasser l'approche patrimoniale classique de l'objet et du monument pour aller vers une prise en compte d'une échelle qui les dépasse, celle du grand paysage industriel, à l'échelle du Bassin minier.



Photo officielle de la candidature. Paysage minier depuis le mémorial canadien de Vimy. ©Mission Bassin Minier

Fortement soutenue par l'Etat dès ses débuts, la candidature est encore davantage appuyée sur le plan institutionnel en 2009 par la vaste campagne d'inscription et de classement d'éléments du patrimoine minier au titre des Monuments Historiques. Outre l'harmonisation des protections de 1992 et le classement des cinq grands sites miniers, ce ne sont pas moins de 54 dossiers (pour 70 édifices) qui sont soumis en juin 2009 à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS). Seul le camus haut d'Annay-sous-Lens sera refusé. Plusieurs typologies sont représentées : bâtiments techniques (dont tous les chevalements jusqu'alors sans protection), sièges administratifs, demeures patronales, édifices religieux, édifices publics, édifices de la vie sociale (écoles, salles des fêtes, dispensaires), monuments commémoratifs. Cette campagne permet de donner des garanties réglementaires supplémentaires (plan de gestion) au Comité du patrimoine mondial qui, au-delà d'inscrire des sites sur la Liste, veille scrupuleusement à leur protection effective, notamment par les dispositifs législatifs nationaux.



Salle des fêtes de la cité minière d'Arenberg à Wallers © JM ANDRE-Mission Bassin Minier

Dans la lignée de cette campagne au titre de la loi 1913 et de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial en 2012, le Conseil d'Etat classe en 2016 au titre de la loi paysages de 1930, l'ensemble des terrils formant « *la chaîne des terrils du Bassin minier du Nord de la France* », sur les critères pittoresques et historiques. Par ce classement, la France estime que « *les terrils contribuent à la notoriété des paysages français* ».

BASSIN MINIER : Les terrils de la région classés «historiques et pittoresques»

La chaîne des terrils portait le projet de longue date. Par décret du 28 décembre, c'est officiel : les terrils du nord de la France sont classés parmi les sites, perspectives et paysages d'intérêt, au titre de la loi 1930.

Audrey Halford – Photo Pascal Bonnière | Publié le 17/01/2017

3k partages

 Partager

 Twitter

23

Article de la Voix du Nord en janvier 2017

<https://www.lavoixdunord.fr/104725/article/2017-01-17/les-terrils-de-la-region-classes-historiques-et-pittoresques>

Si la candidature du Bassin minier au Patrimoine mondial est venue accélérer et élargir la patrimonialisation de l'héritage minier, l'inscription sur la Liste en est une forme de consécration. Elle est venue clamer haut et fort au niveau international que ce patrimoine industriel avait une valeur exceptionnelle dans l'histoire de l'Humanité et qu'il méritait attention et préservation. Tout en rompant avec les traditionnels clichés, elle est également venue entériner le fait que ce patrimoine est résolument source de développement local et territorial en intégrant pleinement sa dimension évolutive et vivante. Ce patrimoine joue « un rôle actif » dans le Bassin minier d'aujourd'hui et de demain. « *Car plutôt que de*

sanctifier le patrimoine ou de célébrer un passé supposé glorieux, l'inscription au Patrimoine mondial adresse au plus grand nombre le message suivant : ce n'est pas parce que l'activité minière n'est plus, que ce territoire n'existe plus, et ce qu'il en a hérité dans son paysage actuel constitue un atout qui le rend unique, un objet de fierté, ainsi qu'un levier de développement¹⁷ ».

L'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial fait l'objet d'un article spécifique.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



- Bassin minier
- du Nord-Pas de Calais
- inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2012
-

« *La patrimonialisation a également permis de renverser l'image du territoire, aussi bien aux yeux de ses habitants que dans le regard extérieur. Conférer une valeur culturelle et identitaire à des anciens lieux de production et de travail stigmatisés, c'est les faire accéder au monde symbolique, les éléver au rang de représentations du collectif. En positivant ainsi ce qui avait démarré comme un processus négatif, on réintroduit de la cohérence, du lien social. C'est bien d'un processus de reconnaissance sociale dont il s'agit. Il s'agit de valider l'histoire, de l'accepter et de l'inscrire dans la vie du corps social. Dans ce sens, le patrimoine apparaît comme un marqueur de temps, et pas nécessairement sur un mode nostalgique ou rétrograde. La référence au passé ne sert pas à nier le présent et à refuser l'avenir mais au contraire à pouvoir se projeter et agir dans ces deux dimensions* ».

Hélène Mélin¹⁸

¹⁷ MISSION BASSIN MINIER, 20 ans !, publication de juillet 2021, 284p.

¹⁸ *La mobilisation patrimoniale dans le bassin minier Nord-Pas-de-Calais, entre construction symbolique et développement local Réflexion sur la temporalité et le patrimoine*, Hélène Mélin in HABITER LE PATRIMOINE, Maria Gravari-Barbas (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2005.

L'héritage minier est passé en quatre décennies, de « ce qu'il fallait cacher et oublier » à une forme de revendication et de valorisation. Il est donc progressivement passé d'héritage à héritage culturel à part entière. Ainsi, depuis quelques années, le Bassin minier se regarde autrement et une image positive commence à être véhiculée, notamment par les médias, à l'échelle tant régionale que nationale et internationale. Mais ce changement de regard et cette patrimonialisation sont toujours en cours, ils ne sont en rien acquis et restent fragiles au sens où ce patrimoine reste pour certains contestable et que, par principe, patrimoine s'oppose à modernité¹⁹.

Le chemin est encore long pour que le patrimoine minier fasse l'objet de toutes les attentions patrimoniales nécessaires, comme le sont une église ou un château royal, et pour que, à leurs exemples, sa valeur historique soit légitimée et partagée par le plus grand nombre. Encore aujourd'hui, lorsqu'un site minier est « sauvé », c'est parce que les porteurs de projet y parviennent en démontrant la valeur utilitaire et de ré-usage (Cf. Article sur la reconversion des sites patrimoniaux dans le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais). L'un des défis à venir pour le patrimoine minier est probablement de faire en sorte qu'il soit préservé et apprécié pour ce qu'il est et non uniquement pour ce qu'il peut offrir.

24

IV. Des freins et des limites

Un statut patrimonial encore fragile



Flyer de la souscription Patrimoine minier en danger ©Mission Bassin Minier

souscription nationale "Patrimoine minier en danger", qui a permis d'offrir une fenêtre médiatique à cette problématique, à défaut de pouvoir réunir des fonds signifiants. Autre avancée, le programme pluriannuel d'investissement 2021-2024 de l'EPF Nord-Pas-de-Calais intègre un cadre de portage spécifique permettant la prise en charge de 50 % des travaux de remise en sécurité des bâtiments. A ce jour, il reste cependant à créer une ligne de crédits ou un fonds spécifique d'investissement permettant de financer l'ensemble des travaux.

La plus grande partie du patrimoine minier existant, et en particulier ses éléments les plus emblématiques, est aujourd'hui réhabilitée ou en voie de l'être. Pourtant, une douzaine de sites abandonnés et parfois très dégradés, protégés au titre des Monuments historiques et inclus dans le périmètre Bassin minier Patrimoine mondial, attendent toujours une réhabilitation : des chevalements et leurs bâtiments, des bâtiments d'exploitation ou encore des témoins de l'habitat patronal. La première des difficultés est de prendre en charge ces éléments détenus pour la plupart par des personnes privées qui n'ont ni l'expertise ni les moyens de les sauvegarder et de les valoriser. L'une des solutions consisterait à ce que des acteurs institutionnels les rachètent afin de mettre en place une maîtrise foncière publique. Mais ces structures publiques n'en ont pas non plus forcément les moyens ni même l'ambition... Pour contribuer à l'effort a été lancée en 2018, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, une



La fosse n°6 à Haisnes-lez-La Bassée© Hubert Bouvet- Région Hauts-de-France

¹⁹ Cf. Article spécifique dédié au Portrait du Bassin minier : *Bassin minier ? Ex-bassin minier ? Un des enjeux de la patrimonialisation*.



Film sur le patrimoine minier en danger
<https://www.youtube.com/watch?v=YFQWLbweMlq>

Réunir des fonds sans avoir une vision de la future affectation des sites est une mission impossible. Malgré les incertitudes liées à l'ingénierie financière, des études sont régulièrement programmées afin d'avancer des pistes de reconversion respectueuse du patrimoine. Si quelques sites, de moins en moins, semblent pris dans une spirale de dégradation très préoccupante, plusieurs autres sont engagés sur des chemins plus prometteurs.

Avancées depuis le lancement de la campagne Patrimoine minier en danger en 2018

Fosse n°13 à Bénifontaine. Propriété de la ville, inscrite Monument historique. Des études sont en cours : la réhabilitation du bâti et l'aménagement global du site permettront l'accueil d'associations liées à la préservation de l'environnement, la mise à disposition de locaux pour les services techniques municipaux et la réalisation d'un point d'étape dans les cheminements doux (randonnée notamment) en lien avec le parc Marcel Cabbidu à Wingles.

Camus haut à Annay-sous-Lens. Propriété du bailleur Maisons et Cités, non protégé au titre des Monuments Historiques. Après de multiples études de définition, l'issue de ce cas problématique et fortement médiatisé (presse) s'oriente vers le maintien de la fonction initiale du bâtiment : le logement.

Fosse n°12 à Loos-en-Gohelle. Propriété du bailleurs Maisons et Cités, inscrite Monument historique. Le site est sorti de l'état d'abandon et est désormais pris en considération. Une étude de diagnostic et de définition est actuellement en cours. Elle rassemble le propriétaire, la ville, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la Mission Bassin Minier.

Chapelle Sainte-Barbe à Somain. Propriété de la ville, inscrite Monument historique. Elle est destinée à accueillir un ensemble de services lié à l'emploi et à la réinsertion sociale. Les travaux sont en cours.

Fosse n°6 à Haisnes-Lez-La-Bassée. Inscrite Monument historique. Toujours en propriété privée, un accord de cession à la ville est en cours. Son devenir est en cours de définition dans le cadre d'une opération plus large d'urbanisme commercial et économique.

Château des Douaniers à Fresnes-sur-Escaut. Inscrit Monument historique. Toujours en propriété privée (cas très complexe), la préservation du site va reposer non sur une reconstitution au coût trop important mais sur une valorisation de « vestige maîtrisé ».

Fosse n°2 à Anhiers. Inscrite Monument historique. Rachetée par des particuliers qui souhaitent y installer les locaux nécessaires à leurs professions libérales, mettre à disposition des espaces de co-working et préserver la valeur patrimoniale de la fosse.

Fosse n°5 à Billy-Berclau. Inscrite Monument historique. Rachetée par des particuliers qui souhaitent réhabiliter les logements existants et sécuriser/réhabiliter les anciens espaces de production afin d'y installer des locaux techniques (entrepôts etc.)

Fosse n°7 à Barlin. Propriété de la ville, inscrite Monument historique. Le bâtiment est occupé par une entreprise qui y stocke son matériel. Si cette utilisation temporaire ne préjuge en rien de la vocation future du bâtiment, elle contribue à sa préservation et à sa maintenance quotidienne.

26

La rénovation de l'église Sainte-Barbe de Nœux-les-Mines est en marche!

Entrée dans le giron communal en 2012, l'église Sainte-Barbe, placée sous la protection des Monuments historiques et de l'UNESCO, doit connaître un bain de jouvence. Sa rénovation, prévue en trois étapes, a débuté jeudi.

Article de la Voix du Nord d'octobre 2020.

<https://www.lavoixdunord.fr/875768/article/2020-10-07/la-renovation-de-l-eglise-sainte-barbe-de-noeux-les-mines-est-en-marche#Echobox=1602071842>

Au carrefour d'enjeux complexes, croisés et souvent divergents, la question des sites en danger est l'un des principaux motifs d'inquiétude vis-à-vis de la préservation de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial. Seules une véritable conscience de la valeur de l'héritage minier, une reconsideration de qu'est le patrimoine en général et une reconnaissance des responsabilités qu'implique sa gestion permettront de sortir de l'ornière. En effet, en dépit d'une patrimonialisation accrue incontestable ces dernières années, l'héritage minier est encore aujourd'hui au cœur de contestations, de paradoxes et d'imaginaires dont les enracinements sont profonds et particulièrement difficiles à bousculer et à réinterroger, et dans lesquels le patrimoine, le patrimoine industriel et le Patrimoine mondial font souvent l'objet de postures, voire de procès d'intention.

Le mythe de la mise sous cloche et la quête de légitimité

« On ne peut plus rien faire ». Que l'on soit dans le Val de Loire, dans le vignoble de Saint-Emilion, dans la baie du Mont Saint-Michel ou encore au cœur des vieilles villes historiques, dès que le mot patrimoine est énoncé, cette assertion revient assez souvent, telle une rengaine, de la part de certains décideurs et aménageurs. Qu'il soit mondial ou pas, minier ou pas, le patrimoine et sa législation font rarement

consensus et sont souvent taxés de passésisme, d'immobilisme et d'être un frein au développement social, économique, culturel, urbain, paysager... Une posture bien difficile à comprendre dans un pays comme la France dont l'attractivité (de toute nature) repose de manière indiscutable en grande partie sur son histoire, sa culture et son patrimoine. Le patrimoine minier n'y échappe pas.



©Mission Bassin Minier

Pour certains adeptes d'une reconversion pure et dure, sans nuance aucune, patrimonialiser cet héritage veut dire « mettre sous cloche » le territoire et l'empêcher d'évoluer.

Pourtant, un bref moment de réflexion sur deux siècles de patrimonialisation en France permettrait de constater que « faire patrimoine » est tout sauf se complaire dans une période révolue, tout sauf figer un site ou un territoire. Les éléments ou les paysages qui deviennent patrimoine(s) sont issus de strates historiques successives et évolutives et sont préservés car ils méritent d'être transmis aux générations à venir. Cela n'empêche en rien les adaptations continues de l'homme à son cadre de vie et son environnement. Ainsi les habitants de la ville de Provins ou du Vieux-Lille ne vivent-ils pas comme au Moyen-Age ou au 18^e siècle... Le patrimoine n'est pas mémoire²⁰ (qui aurait plutôt tendance à le sacrifier, à le mythifier et par-delà à le figer dans un récit et une période délibérément sélectionnés) : au contraire, dans le cas du Bassin minier, le patrimoine n'est pas réduit à une simple fonction de témoignage et la patrimonialisation est une dynamique qui accompagne les évolutions en veillant à ce qu'elles ne soient pas déracinées. Mais les *a priori* collectifs ont la vie dure.

L'autre grand frein à la patrimonialisation de l'héritage minier vient du fait que le patrimoine industriel possède manifestement un pouvoir suggestif peu à son avantage. Souvent comparés à « l'enfer », ses représentations artistiques (entre autres), littéraires comme picturales, ont certes révélé les traits dramatiques et incontestables de l'Industrialisation mais qui, devenus chefs-d'œuvre de l'Art à l'exemple de *Germinal* d'Emile Zola, ont contribué à forger un regard et un imaginaire presque universels qui le condamnent *de facto* : profanatrice de la nature et prédatrice de l'homme, l'Industrie et tout ce qui s'y rattache suscitent effroi, horreur, révulsion... Et ces représentations réductrices s'accordent mal d'une conception académique et esthétique de ce qui fait patrimoine ou pas, auprès de certains cercles, de politiques mais aussi et surtout auprès du grand public, ainsi autant au niveau institutionnel qu'au niveau des représentations collectives populaires.

Pour une très grande majorité en effet, le patrimoine ne peut qu'être composé de monuments, d'éléments et de témoins d'une vision glorieuse et idéale de l'histoire de l'homme : pour résumer, il ne peut être que le support d'un récit spectaculaire et flamboyant du « beau » et du « meilleur ». Or le patrimoine minier et le patrimoine industriels sont des patrimoines récents, qui portent encore en eux le déclin et la crise et pour certains, leurs territoires et les populations qui les habitent font les frais de violentes et cruelles stigmatisations. Ces patrimoines sont donc encore d'une certaine



Une représentation « typique » du Bassin minier. Page de couverture des *Gueules noires* par Emile Zola, 1925. ©Centre historique minier (prêt ANMT)

manière mis à distance et marginalisés. L'un des enjeux de la poursuite de la patrimonialisation dans le Bassin minier est de légitimer encore davantage l'importance historique de l'industrie tout en questionnant ce qui fait patrimoine, mondial ou non.

²⁰ Patrimoine, histoire et mémoire sont l'objet d'une confusion certaine comme si ces notions étaient synonymes et interchangeables.



©Mission Bassin Minier

« Ce potentiel d'hybridation entre patrimoine et action culturelle est suggéré par une caractéristique notable des objets industriels : ils s'intègrent difficilement au corpus du patrimoine de la nation. En témoigne la stabilisation laborieuse, depuis une trentaine d'années, d'une nouvelle extension patrimoniale, la catégorie du patrimoine industriel. Voilà des objets qui « réagissent » mal - au sens chimique du terme - aux procédures de la patrimonialisation, c'est-à-dire aux dispositifs d'État de la mise en patrimoine, lesquels sont davantage « appropriés » au corpus historique architectural - ce pour quoi ils ont été élaborés - et par leurs « instructeurs », en particulier les historiens de l'art et des formes symboliques. En effet, les défenseurs-promoteurs de ces « nouveaux patrimoines », historiens des techniques, spécialistes en histoire économique et sociale, reconnaissent que ceux-ci, et particulièrement ceux issus de la seconde industrialisation, souffrent d'impopularité - mais pas pour les mêmes raisons - tant auprès des industriels et des travailleurs que des agents, fonctionnaires et scientifiques de la patrimonialisation. L'ostracisme de ces derniers trouverait son origine dans le sentiment que le patrimoine industriel constituerait en quelque sorte l'envers du patrimoine architectural par son absence de valeur esthétique et sa faible valeur cognitive, du moins référant à un domaine de la connaissance, la culture scientifique, technique et industrielle, qui n'est pas toujours reconnu comme constitutif de la (haute) culture ».

Jean-Louis Tornatore, Sébastien Paul²¹.

Le poids des représentations et des préjugés « patrimoniaux »

Morceaux choisis de réactions postées sur les réseaux sociaux de grands quotidiens dans les minutes qui ont suivi l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial le 30 juin 2012.

ces trucs moches , dégueulasses , tristes qui ruinent le paysage gris et déprimant du nord pas de calais !!!ça n'a aucune valeur et aucunement un patrimoine !!!

j'ai vécu dans cette région et bien content d'en être parti !!!

trop moche , pas fier d'être né par làet l'accent affreux , lourd et vulgaire !

<https://www.lefigaro.fr/flash actu/2012/06/30/97001-20120630FILWWW00404-les-mines-du-nord-inscrites-au-patrimoine-mondial.php>

du grand n'importe quoi, cette organisation en mal de reconnaissance systématique est prête à classer n'importe quelle horreur.

<https://www.lefigaro.fr/culture/2012/07/01/03004-20120701ARTFIG00174-un-38e-site-francais-classe-par-lunesco.php>

cette région a été (et est encore) une région de souffrances humaines et d'exploitation mais de là à la qualifier de patrimoine de l'humanité. il va falloir vraiment définir de quoi ce patrimoine est fait. du laid, du beau, du merveilleux? franchement comme leg de l'humanité aux générations suivantes on doit pouvoir trouver plus attractif!

https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/07/01/lunesco-distingue-les-terrils-et-les-cites-des-bassins-miniers-du-nord_1727524_3224.html?contributions

Incroyable! Que le Nord soit névrosé, soit. Que l'état (nous) prenne en charge une partie des frais de psychanalyse, soit. Mais qu'on en arrive à nous convaincre que cette névrose est un état normal, que les restes de mine et de misère humaine doivent être protégés in extenso, là je ne comprend rien. Les gars du Nord aiment sans doute leur misère, j'en suis content pour eux, mais je propose qu'on les y laisse tranquilles.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/07/01/lunesco-distingue-les-terrils-et-les-cites-des-bassins-miniers-du-nord_1727524_3224.html?contributions

Patrimoine et monde de la mine mythifiée

²¹ Publics ou populations ? La démocratie culturelle en question de l'utopie écomuséale aux "espaces intermédiaires". Le(s) public(s) de la culture. Politiques publiques et équipements culturels, 2003, France. pp.299-307.

Enfin, la patrimonialisation de l'héritage minier, telle qu'elle s'est construite dans le Nord-Pas de Calais et telle qu'elle conçoit le patrimoine (une dynamique et non une sanctuarisation), se heurte également fréquemment aux visions mémorielles idéalisées, magnifiées et mythifiées du monde de la mine, du « monde d'avant », celui de « l'âge d'or ». Sensées être les seules garantes de « l'authentique » et de l'émotion (pathos), ces dernières enferment l'héritage minier dans un carcan restreint et intangible qui le place au rang d'objet de culte sacré, difficile à réinterroger car cela serait perçu comme un « sacrilège ». Pour les partisans de cette conception conservatrice, patrimonialiser voudrait dire non seulement tout préserver mais aussi figer les sites et les lieux dans leurs configurations d'origine (à défaut de pouvoir y relancer la production...) sous prétexte de commémorer et de rendre hommage. Dans ce contexte, pour eux, faire évoluer les sites et le patrimoine constituent une véritable offense et un manque de respect « aux morts », à la souffrance des hommes et à la mémoire minière. Evidemment, les promoteurs d'un patrimoine évolutif et les institutions qui le soutiennent font régulièrement l'objet de ce type de procès d'intention et sont alors jugées comme méprisantes et « ascendantes », voir condescendantes.

Derrière la patrimonialisation et ses effets, notamment en termes d'attractivité, se cachent aussi pour certains la peur d'une trop grande ouverture vers l'extérieur, une tentation de repli identitaire et « son » territoire dans un régionalisme exacerbé (valeurs notamment à l'opposé de la Convention du patrimoine mondial), et la crainte d'être dépossédé de « leur » histoire par des « gens qui ne sont pas du territoire ».

Morceaux choisis de réactions postées sur les réseaux suite à la sortie du film d'animation Bassin minier Patrimoine mondial en 2017.




Mignon, trop mignon !
Vision d'un patrimoine où l'on oublie la souffrance des hommes Et leurs luttes ! C'est indécent.

J'aime · Répondre · 1 · 20 septembre, à 15:08


France 3 Nord Pas-de-Calais Vous avez vraiment regardé le film ?

J'aime · Répondre · 2 · 20 septembre, à 15:13


Oui, trois fois.. Effectivement nous pouvons être fiers de cette reconnaissance internationale! Mais le 59/62 n'est pas ce Disneyland montré par ce film! Ni hier, ni aujourd'hui! Région pauvre, malade, jeune, sans autre espoir qu'un repli terrible sur le contraire des valeurs qui l'ont fondée.

Mais ce truc est scandaleux. Je ne me souviens pas d'avoir vu un truc pareil au sujet des mines dans le NPDC. Je pense que je vais écrire au responsable; D'ailleurs, qui est-ce s'il vous plaît ?

J'en ai un peu marre du patrimoine. La réalité de cette région aujourd'hui c'est chômage et misère. Certes, hier y est pour quelque chose, mais ce n'est pas ce que montre le film

je sais pas trop quoi penser...personnellement je n'adhère pas à ce genre de film de promo. Chez nous c'est pas Disney ! Il ne faudrait pas oublier que si aujourd'hui on se bat pour une preservation de notre patrimoine (récent) c'est aussi et avant tout parce que des generations ont été avant tout exploitées et abandonnées après avoir quelque part sauver la Nation...et si aujourd'hui des personnes viennent nous rendre visite c'est justement pour comprendre ce qui s'est passé ici...et ce n'est pas parce que les anciens sont partis, pour la plupart trop tôt, que l'on doit faire des raccourcis..en tout cas personnellement j'ai toujours la décence lors de mes visites guidées de ne pas en rajouter...voir de rétablir une certaine vérité...les hotels 4 étoiles, les investissements on en a besoin mais pour que les benefices reviennent à NOUS, héritiers de ces gens modestes..quelque part un juste retour des choses pour ceux qui se sont saignés et fait avoir par un état et des patrons sans scrupules...le danger que des personnes exterieures soient tentées d'en tirer profit est bien présent ... donc à NOUS, habitants et descendants de mineurs, de se battre au quotidien pour promouvoir notre bassin tout en respectant notre histoire mais aussi pour que l'évident nouvel essor qui se profile profite avant tout à NOUS habitants du Bassin et à nos enfants ! ne laissons pas des communicants nous voler l'essence même de ce que nous sommes, des gens certes modestes mais fiers de nos racines ...ce qui ne fait pas de nous des caricatures...

Réactions postées sur les réseaux sociaux de l'Office de tourisme de Lens-Liévin à la suite de l'annonce de l'ouverture des travaux du futur hôtel en face du Louvre-Lens dans un coron



'Dont l'âme et le caractère ont été conservés "...

Qu'est ce qu'il faut pas lire !!! 😊

Et bon vent aux touristes d'un jour qui viendront se donner du frisson 100% pur mine dans cette chose.

J'aime · Répondre · 35 sem



Lens Liévin Tourisme Nous préférons leur souhaiter la bienvenue dans un lieu qui a une histoire...

J'aime · Répondre · 35 sem

3



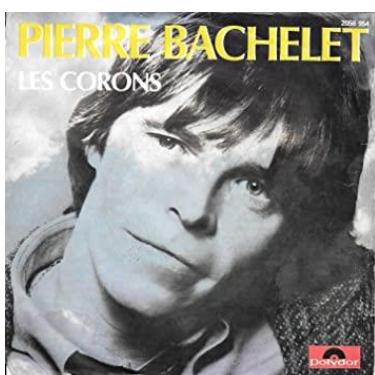
Avec WC extérieurs, broc d'eau, et fenêtre en forme de cœur ❤️

Mh. Les corons ont été démolis en grande majorité pour être remplacés par de nouveaux logements sociaux. Rares sont ceux qui ont été réhabilités. Je connais, j'en viens. Les conditions de vie n'y étaient pas faciles. Personne ne se réjouirait à l'idée de vivre dans un coron. Mais un bobo en recherche d'authenticité est prêt à tout. On verra le résultat.

Patrimonialisation, patrimoine et poncifs

La patrimonialisation et le patrimoine dans le Bassin minier sont également confrontés à une longue liste de clichés et autres poncifs sur le territoire, consciemment ou inconsciemment collectivement entretenus. Ainsi, force est de constater qu'aujourd'hui il existe un portrait-type du mineur, souvent décrit toujours de la même façon (héros et martyr), un portrait-type du Bassin minier (« vieille région désindustrialisée ») comme il existe un récit et un imaginaire assez stéréotypés et standardisés, presque caricaturaux, de la mémoire et de l'histoire minières (une « *image fossilisée de la mine* »²²). Au détriment d'un véritable respect pour la corporation minière, la folklorisation n'est jamais loin dans les discours de beaucoup. Alors qu'elle souhaite valoriser tous les aspects de l'histoire (technique, social, paysager, culturel) en mettant délibérément à distance les excès du registre mémoriel et en faisant du patrimoine un socle de trajectoire « vers l'avant », la patrimonialisation de l'héritage minier se retrouve malheureusement régulièrement accusée de figer et de contraindre ces représentations archétypales et de contribuer à une sorte de

« cartepostalisation»²³ du territoire. Par un étrange raccourci et un procès d'intention discutable, patrimonialiser devient alors synonyme de mémorialiser, de sanctuariser et serait responsable d'entretenir les clichés (pays noir, misérabilisme, âge d'or, victimisation...), voire même d'essentialiser le Bassin minier pour reprendre un vocable très couru ces dernières années.



Devant la force dominante des poncifs et des représentations bien établies, le patrimoine projeté comme dynamique historique (passé, présent et futur) et territoriale peine à sortir de l'ornière, à exister et à instaurer un équilibre. Ainsi n'est-il pas signifiant que les derniers manuels scolaires ou encore divers articles traitant de

la question de la patrimonialisation dans le Bassin minier ont tous ou presque associé, parfois de manière écrasante, le processus au roman *Germinal* d'Emile Zola, aux *Corons* de Pierre Bachelet et au film *Bienvenue chez les ch'tis*, tous trois sources de représentations figées et « folklorisantes » sur le territoire. Comme si 40 ans de patrimonialisation, « entre héritage culturel et reconversion », étaient venus les sanctuariser au sein du Panthéon national et même mondial. La problématique n'est pas d'opposer artificiellement d'une part, ces éléments de la culture dite populaire et d'autre part, un patrimoine qui serait élitiste. L'un des enjeux de la patrimonialisation à l'avenir est bel et bien de ne pas réduire, en termes de sens et de symboliques, l'héritage minier et le territoire à ses sempiternelles références dont il peine à s'affranchir.

Un documentaire sur le quartier de La Parisienne de Drocourt diffusé à Bercy

Pourquoi Drocourt ?

« Je cherchais un coron du bassin minier. Il fallait un endroit esthétique et un habitat horizontal qui permette d'avoir de belles images. Après des recherches j'ai découvert le quartier de La Parisienne. J'aurais pu prendre d'autres corons mais la plupart étaient rénovés. Il n'y avait plus cette authenticité, ce côté « *Germinal* » qui fait le charme de ces rues longues de 200 mètres. »

Article de la Voix du Nord du 18 octobre

<https://www.lavoixdunord.fr/880590/article/2020-10-18/un-documentaire-sur-le-quartier-de-la-parisienne-de-drocourt-diffuse-bercy>

²² Entre récit scientifique et récit de fiction : le discours sur le « pays noir » dans l'accompagnement des visiteurs sur les sites miniers, Michèle Gellereau, in Revue du Nord 2005/2-3 (n° 360 - 361), pages 545 à 554

²³ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/cartepostalisation>

Quelques documents iconographiques présentés viennent du fonds d'archives du Centre Historique Minier de Lewarde (CHM). Leur utilisation est exclusivement possible dans le cadre de séances de travail en classe. Pour toute autre utilisation et/ou pour les obtenir en meilleure résolution, contacter directement le Centre de ressources documentaires du musée. Quant aux photographies professionnelles et aux cartes, elles sont également utilisables en classe mais, pour tout autre utilisation, en raison des droits d'auteur, elles ne sont pas cessibles à des tiers et sont soumises à autorisation.

32

Bibliographie

Actes des Assises du Bassin minier : vie sociale et culturelle, cadre de vie, environnement, développement économique, 1995-96, Comité de coordination des Assises du Bassin Minier, 1996, 208 p.

La remonte : le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais entre passé et avenir, Jean-Claude RABIER, Presses Universitaires du Septentrion, 2002, 275 p

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, 1998-2018 : 20 ans pour réussir le grand tournant, Mission Bassin Minier, 2008, 34p.

Conférence Permanente du Bassin Minier, « Livre blanc Acte 1 : Une ambition partagée pour l'après-charbon », Conseil régional Nord-Pas de Calais, 1998

Conférence Permanente du Bassin Minier, « Livre blanc Acte 2 : 100 propositions pour accompagner la mutation du Bassin minier », Mission Bassin Minier, 2013, 136p.

Des villes et des hommes : le devenir de l'ancien bassin minier, Préfecture de la Région Nord-Pas-de-Calais. - 1995. - 191 p.

Les territoires miniers. Exploitation et reconquête, Michel Deshaies, Ellipses, 2007, 224 p.

Mission Bassin Minier, 20 ans ! Mission Bassin Minier, 2021, 284p.

Richesses en partage au Brésil et en France, Approches socio-spatiales croisées dans le Minas Gerais et le Nord-Pas de Calais, édité par Pauline Bosredon, Frédéric Dumont, Alexandre Magno Alves Diniz, Ana Maria Melo, Presses Universitaires du Septentrion, 2020, 318p.

14 ans de requalification de friches industrielles dans la région Nord-Pas de Calais, le bilan de l'EPF, sans date.

Articles

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération lyonnaise, *L'IBA Emscher Park Une démarche innovante de réhabilitation industrielle et urbaine*, document préparatoire en vue du voyage d'étude dans la Ruhr au printemps 2009

Michèle Gellereau, *Entre récit scientifique et récit de fiction : le discours sur le « pays noir » dans l'accompagnement des visiteurs sur les sites miniers*, in Revue du Nord 2005/2-3 (n° 360 – 361)

Olivier Kourchid, Hélène Melin, *Mobilisations et mémoire du travail dans une grande région : le Nord-Pas-de-Calais et son patrimoine industriel*, Le Mouvement social, n°199, 2002

Hélène Melin, *La mobilisation patrimoniale dans le bassin minier Nord-Pas-de-Calais, entre construction symbolique et développement local Réflexion sur la temporalité et le patrimoine*, in Habiter le patrimoine, Maria Gravari-Barbas (dir.), Presses universitaires de Rennes, 2005.

Jean-Louis Tornatore, Sébastien Paul, *Publics ou populations ? La démocratie culturelle en question de l'utopie écomuséale aux "espaces intermédiaires"*. Le(s) public(s) de la culture. Politiques publiques et équipements culturels, 2003, France. pp.299-307.